



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le cadre de la continuité pédagogique, les professeurs poursuivent la consolidation des apprentissages avec leurs élèves et préparent le retour en classe. Ils prennent soin de renseigner les élèves sur leur niveau de maîtrise des apprentissages. **Ce travail à distance implique une relation de confiance avec les élèves du fait de l'impossibilité de contrôler les conditions dans lesquelles le travail individuel est réalisé en situation de confinement.**

Un certain nombre de gestes doivent ainsi être modulés, ou suspendus. En particulier :

- Les notes ou les évaluations portées pour les travaux effectués pendant la période de confinement ne peuvent être utilisées à des fins d'orientation (bulletins figurant dans Parcoursup) ou certificative (contrôle continu dans les classes à examen) ;
- Il sera indiqué « non noté » à un devoir qui ne serait pas parvenu ;
- **L'évaluation formative est partout et systématiquement privilégiée, d'autant qu'elle joue un rôle central dans cet engagement.**

RAPPELS

D'avantage encore qu'à l'accoutumée, il convient de distinguer des gestes professionnels :

L'évaluation, conçue ici comme ***un retour individualisé à l'élève***, lui permettant de mesurer la valeur de son travail selon des critères définis au préalable et clairement communiqués. Dans cet esprit, l'évaluation est **formative**, elle est **positive** et permet de pointer les réussites comme elle doit permettre aux élèves d'identifier leurs voies de progrès, elle participe à la mobilisation et à la motivation intrinsèque de l'élève. Elle est différenciée par nature.

La correction, conçue ici comme **la proposition d'un ou de plusieurs « corrigés »** ou versions, justes ou à valoriser, du travail demandé. Cette correction dépend étroitement du type d'exercice demandé (et des composantes évaluées, connaissances, savoir-faire, ou compétences), elle inclut toutes les possibilités d'auto-correction. Il y aura, par exemple une correction pour un QCM ou une dictée, ou encore pour certains exercices, tandis qu'il pourra y avoir plusieurs propositions pour un travail d'écriture, une lecture oralisée, un exercice de mathématiques etc. Certains types de travaux progressent également par reprises successives et partages (par exemple toutes les écritures créatives et collaboratives) et n'entrent pas dans cette logique de correction. **La correction n'est pas individualisée, elle peut/doit être proposée à tout le groupe.**

La « notation » ou l'évaluation globale, conçue comme attribution d'une note chiffrée, ou d'une couleur, ou d'un smiley pour l'ensemble d'un devoir, doit être utilisée avec la plus grande prudence et ne revêt pas un caractère indispensable dans la situation actuelle. Il est simple de suivre les habitudes acquises mais cette « notation » ne peut pas figurer ou être utilisée dans les bulletins. En ce sens l'attribution d'une mauvaise note ou d'une couleur rouge ne serait guère différente et n'est pas souhaitable.

Par conséquent : Dans le cadre de la continuité pédagogique, il n'est pas obligatoire d'évaluer tous les travaux et tous les élèves à chaque fois, il faut en revanche proposer un corrigé ou des éléments de correction et de partage de façon systématique ; il ne convient pas de pratiquer une notation dévalorisante ou de sanction. L'évaluation des compétences par niveaux de maîtrise sera privilégiée.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

- **1.** Il convient de réduire le rythme et la fréquence des travaux demandés. On privilégiera un rendez-vous régulier qui laisse à l'élève ET au professeur le temps de s'organiser mais aussi d'avoir les échanges et les clarifications rendus nécessaires par la situation virtuelle et a-synchrone. En lycée, dans les classes à examen, et dans les classes post bac (BTS), il est possible de donner des travaux en temps limité (la plage sera plus longue qu'en situation standard) non sans avoir vérifié la disponibilité des élèves.
- **2.** Les travaux demandés doivent tenir compte de la multiplicité des canaux, des formes et des formats par lesquels ils sont transmis et rendus. Il faut donc les adapter à la fois pour aider les élèves et pour vous rendre la tâche accessible.
- **3.** Il convient d'être plus attentifs encore qu'à l'accoutumée à
 - La clarté des consignes et la lisibilité des documents
 - S'assurer que les documents et leur mode de transmission les rendent lisibles par tous, dans de bonnes conditions.
 - Veiller à transmettre une quantité raisonnable de documents.
 - Laisser du temps aux élèves pour une série de questions/réponses/reformulations sur le travail demandé afin de s'assurer que chacun l'a compris.
 - L'explicitation des critères et des attendus selon les termes compréhensibles par tous et les logiques propres à chaque discipline.
 - L'évaluation juste du temps nécessaire aux élèves pour accomplir la tâche, d'autant plus difficile que nous n'en avons pas la maîtrise. La nouveauté des conditions matérielles (manuscrit/non manuscrit – téléchargement ou non - ordinateur ou smartphone, etc.) et le stress lié à la situation virtuelle et a-synchrone, rallongent considérablement les temps de composition.
 - La compréhension du « contrat de confiance » : à quoi sert le travail ? Comment le réussir ? Comment sera-t-il évalué ? Cette compréhension, qui participe de l'évaluation formative, joue un rôle essentiel dans le maintien de la mobilisation.
- **4.** Il ressort de cet ensemble de conseils, mais aussi des contraintes et des difficultés afférentes à la situation que, afin de permettre aux élèves un engagement le plus serein possible, et afin de maintenir pour les enseignants un engagement professionnel soutenable, **il convient d'alléger la charge et de contrôler drastiquement l'accessibilité (matérielle et cognitive) du travail demandé.** Dans cette perspective, il est possible de ne pas évaluer tous les élèves à chaque rendu, de proposer une auto évaluation (relation de confiance) ou de distinguer les travaux qui nécessitent seulement un corrigé collectif (par exemple une vérification de connaissances) de ceux qui demandent une évaluation individualisée.

Pour le collège des IA-IPR
Le doyen

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



Bruno FORESTIER